REGLEMENT DE CONSULTATION
(R.C)

Marché A Procédure Adaptée

Voyages scolaires

Pouvoir adjudicateur

Collège LES AVRILS

21 avenue du Général de Gaulle

55300 SAINT MIHIEL

Représentant du Pouvoir Adjudicateur : **M. le Chef d'établissement**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Nancy-Metz

Collège Les Avrils

MARCHE

OBJET	**Organisation de voyages scolaires : Séjour au ski des 6èmes**

Marché passé selon une procédure adaptée propre au pouvoir adjudicateur selon les dispositions des articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Numéro du Marché : *2020-2021/01*

Date limite de réception des Offres :	**Jeudi 1er octobre 2020 à 10h00**

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. OBJET DE LA CONSULTATION 3

CHAPITRE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3

ARTICLE 2.1. Mode de mise en concurrence et étendue de la consultation 3

ARTICLE 2.1.1. Mode de consultation 3

ARTICLE 2.1.2. Fin de consultation 3

ARTICLE 2.2. Pouvoir adjudicateur 3

ARTICLE 2.3. Forme du marché 3

ARTICLE 2.3.1. Décomposition en tranches 3

ARTICLE 2.3.2. Décomposition en lots 3

CHAPITRE 3. MODALITES DE FINANCEMENT 5

CHAPITRE 4. PRESENTATION DES OFFRES ET DES CANDIDATURES 5

ARTICLE 4.1. Pièces relatives à la candidature 5

ARTICLE 4.2. Pièces relatives à l'offre 5

ARTICLE 4.3. Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et offres 6

CHAPITRE 5. EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE 6

ARTICLE 5.1. Sélection des candidatures 6

ARTICLE 5.2. Critères de jugement et classement des offres 6

ARTICLE 5.2.1. Critères de jugement des offres 6

ARTICLE 5.2.2. Analyse, classement des offres et négociation 6

CHAPITRE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 6

CHAPITRE 7. VOIES DE RECOURS 7

CHAPITRE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un séjour au ski pour les 6èmes dans les Alpes du Nord en mars 2021.

Les prestations comprennent le transport, l'hébergement et les activités pédagogiques et culturelles à destination d'élèves du second degré.

CHAPITRE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2.1. Mode de mise en concurrence et étendue de la consultation

ARTICLE 2.1.1. Mode de consultation

La présente consultation est organisée par le pouvoir adjudicateur selon une procédure adaptée, en application des articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique.

ARTICLE 2.1.2. Fin de consultation

Si, pour un motif d'intérêt général, le pouvoir adjudicateur devait ne pas donner suite à la présente consultation, l'information serait diffusée sur le site de l'AJI.

ARTICLE 2.2. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est la personne qui conclut le marché avec le titulaire.

Le pouvoir adjudicateur est le Collège Les Avrils de Saint-Mihiel, dont les coordonnées sont les suivantes :

Collège Les Avrils

21 avenue du Général de Gaulle

55300 SAINT-MIHIEL

e-mail : ce.0550804@ac-nancy-metz.fr , sylvie.valais1@ac-nancy-metz.fr

La personne signataire du marché est le Chef d'établissement.

ARTICLE 2.3. Forme du marché

ARTICLE 2.3.1. Décomposition en tranches

Le marché n'est pas décomposé en tranches.

ARTICLE 2.3.2. Décomposition en lots

Le marché n'est pas décomposé en lots :

CAHIER DES CHARGES

DESCRIPTION DE L'OFFRE

Voyage au ski 6ème

Nombre de participants : 75 élèves de 6ème + 8 adultes

Dates souhaitées : du 7 au 12 mars 2021 ou du 14 au 19 mars 2021

Programme

Jour	Horaires	Destination / programme
1	Arrivée à destination pour le repas du soir	Destination : Station des Alpes du Nord Programme : Voyage de jour repas midi sous forme de pique-nique apporté par l'élève Repas du soir sur le lieu d'hébergement
2 3 4 5		Matin : Cours de ski avec moniteur ESF Déjeuner sur le lieu d'hébergement Après-midi : Cours de ski avec moniteur ESF Goûter Dîner sur le lieu d'hébergement Soirée : activités diverses sur le lieu d'hébergement
6	retour à Saint-Mihiel en fin de journée	Matin : Cours de ski avec moniteur ESF Déjeuner sur le lieu d'hébergement Début d'après-midi : départ du lieu de séjour Repas du soir : paniers repas préparés par le lieu d'hébergement retour à Saint-Mihiel en fin de journée

Caractéristiques attendues :

Hébergement au minimum deux étoiles, avec chambres pour maximum 5 élèves ou 2 adultes, équipées de sanitaires et douches individuelles (pas de dortoir collectif, ni sanitaires/douches en collectif), avec linge et draps fournis,

Formule incluant tout le descriptif ci-dessous :

- Hébergement (draps fournis) et pension complète (petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner) du dimanche soir au vendredi soir inclus (panier repas pour le dîner du vendredi soir).
- Remontées mécaniques (4,5 jours du lundi au vendredi), support main libre inclus. Proche du centre d'hébergement (10' maximum en navette)
- 5 moniteurs de ski de l'Ecole de Ski Française
- Matériel, ski, chaussures et casques
- Taxes de séjour
- Centre médical dans la station : médecin, pharmacie et cabinet de radiologie
- Boxe à skis à disposition
- frais relatifs au péage, frais de parking, temps d'immobilisation du bus, frais de repas et d'hébergements de son chauffeur etc....
- Assurance annulation incluse

STATION : avec canons, permettant la pratique du ski quel que soit l'enneigement (altitude suffisante) et pistes variées s'adressant aux débutants comme aux confirmés (domaine varié).

Les ESPACES DE JEUX (ping-pong, baby-foot, ...) **ET DE CONVIVIALITE** (salle de projection, WIFI) : devront être suffisants

Assurance :

Le prestataire intègre notamment à son offre :

- une assurance annulation individuelle

- une assurance annulation du groupe complet

- une assurance multirisque dont celle relative aux attentats et rapatriement en urgence en France, au lieu de départ.

Possibilités de variantes : toutes les propositions seront étudiées

CHAPITRE 3. MODALITES DE FINANCEMENT

- **Acompte** : acomptes possibles sur présentation de factures d'acompte, le premier (35%) le 15 décembre 2020, le second (35%) le 30 janvier 2021
- **Solde** : à la remise des documents de voyage ou au retour, sur présentation d'une facture
- Règlements par mandat administratif

CHAPITRE 4. PRESENTATION DES OFFRES ET DES CANDIDATURES

Les candidats ont à produire les pièces suivantes :

ARTICLE 4.1. Pièces relatives à la candidature

Les pièces justificatives à produire **par les candidats** au titre de leur candidature sont les suivantes :

- **une déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat n'est pas frappé par une interdiction de soumissionner à un marché public ;
- **les documents et renseignements destinés à de vérifier l'aptitude du candidat à exercer son activité professionnelle, sa capacité économique et financière et ses capacités techniques et professionnelles.**
- **Licence d'Agent de voyage ou Agrément de tourisme** si association requis

Pour présenter leur candidature, **les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).** Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Les candidats peuvent en outre apporter la preuve de leurs capacités et compétences par tout document qu'ils jugent opportun de présenter.

En cas de groupement, les justifications précitées doivent être produites par chaque membre du groupement (hormis la lettre de candidature (DC1) qui doit être fournie en un unique exemplaire pour l'ensemble des membres du groupement). L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale.

ARTICLE 4.2. Pièces relatives à l'offre

Le candidat déposera :

Un Projet de marché comportant :

- Le présent **Règlement de Consultation** (RC) à accepter sans modification, à dater et à signer par le représentant qualifié de l'entreprise.
- L'**Acte d'Engagement,** document joint à compléter, dater et signer par le représentant qualifié de l'entreprise.
- Le **Devis Quantitatif Estimatif** (DQE), établi par le prestataire, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise.
  - Les offres sont entièrement rédigées en langue française.
  - Les prix seront libellés en Euros.
  - Le devis spécifiera les prix unitaires pour chaque poste (transport, hébergement, prestations, entrées musées, visites) toutes taxes et frais inclus (parking, autoroute, taxe de séjour, ...).
  - Les prix sont fermes et sous réserve de changement d'effectifs et de dates, à l'exception des voyages en ferry, train et avion.
  - Le prestataire indiquera ce que le prix ne comprend pas.
  - Les prix doivent éventuellement inclure les repas et l'hébergement du chauffeur ainsi que les frais de parking, de route et les taxes d'aéroport et de séjour.
  - Les assurances : multirisques individuelles (annulation, bagages, assistance, rapatriement, responsabilité civile) sont à dissocier du tarif du séjour et doivent être obligatoirement chiffrées sur devis.

- En cas de groupement, le **tableau donnant la répartition des actes entre les membres du groupement.**

ARTICLE 4.3. Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et offres

Les candidatures et offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs dossiers sont adressés ou remis successivement par un même candidat, seul le dernier reçu dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouvert.

Les candidatures et les offres doivent être :

- déposées en forme dématérialisée sur la plateforme utilisée par l'acheteur public (AJI) ;

Les candidatures et les offres doivent parvenir avant la date et l'heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence et sur la page de garde du présent règlement.

CHAPITRE 5. EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE

ARTICLE 5.1. Sélection des candidatures

La qualité de l'offre et des services associés par rapport aux critères fixés des candidats est évaluée sur la base des justificatifs fournis lors de la candidature. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats dont la candidature est incomplète de la compléter dans un délai de 5 jours francs.

ARTICLE 5.2. Critères de jugement et classement des offres

ARTICLE 5.2.1. Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

- qualité de l'offre et des services associés (visites, animations, hébergement, transport) : 60%

- prix : 40%

NOTE GLOBALE

La note globale s'obtient en additionnant la note des 2 critères énumérés en 5.2.1., soit une note finale sur 100 points. L'entreprise classée première est l'entreprise ayant obtenue la meilleure note globale.

L'entreprise ayant obtenu la meilleure note globale se verra attribuer le marché, l'information lui sera communiquée par écrit, ainsi qu'aux candidats non retenus.

ARTICLE 5.2.2. Analyse, classement des offres et négociation

Le pouvoir adjudicateur procède en réunissant une commission dédiée, par écrit, à une analyse comparée des offres. Les offres non conformes à l'objet du marché sont éliminées.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications en lettres portées prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées, seront également rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération et qui fera l'objet le cas échéant d'une mise au point.

Toutefois, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son devis cadre pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

CHAPITRE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement sur la présente procédure d'appel d'offre, il convient de contacter Madame Sylvie VALAIS, adjoint gestionnaire du collège (sylvie.valais1@ac-nancy-metz.fr).

Seules les demandes de renseignements qui parviennent sous forme écrite (courrier ou e-mail) au plus tard 5 jours avant la date de remise des offres sont traitées. Une réponse est alors adressée en temps utile à tous les candidats via le site de l'AJI.

CHAPITRE 7. VOIES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5 Place de la Carrière

54036 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 17 43 43

Fax : 03 83 17 43 50

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

A St Mihiel, le 15/07/20

Le chef d'établissement (pouvoir adjudicateur)

A ……, le ……

Le candidat